

Mairie d'Aureil

AN 2008
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 11 avril 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel DEMARTY.

CONSEILLERS EN EXERCICE 15 : présents : 13 : DEMARTY Daniel, REGAUDIE Gabrielle, BIDAUD Jacques, MERAUD Bernadette, BESSOULE Christophe, BLANCHET Christian, DEBETH Marie-Pierre, DUCAILLOU André, MUHLEBACH Chantal, PERICAUD Virginie, PHALIES Jacques, RESTOUEIX Marie Laure, VETIZOU Stéphanie.

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTS EXCUSES : CHRETIEN Pierre-Louis, VIAROUGE Laurent.

Conformément l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal. Jacques BIDAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- 00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 01 - BUDGET GENERAL - CA 2007 : Approbation et affectation des résultats.
- 02 - BUDGET GENERAL - CG 2007 : Approbation.
- 03 - SUBVENTIONS : Attributions pour 2008.
- 04 - BUDGET GENERAL - BP 2008 : Vote.
- 05 - ASSAINISSEMENT - CG 2007 : Approbation.
- 06 - TRESORERIE : Prorogation de la ligne de trésorerie.
- 07 - ACTION SOCIALE : Participation aux séjours de vacances de la F.O.L.

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

01 - BUDGET GENERAL - CA 2007

APPROBATION ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le maire
DEMANDE qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DESIGNE Gabrielle REGAUDIE qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Le président de séance ;
VU le budget primitif ;
VU les décisions modificatives s'y rapportant ;
PRESENTE le compte administratif ainsi résumé en résultats cumulés :

<i>Budget principal - CA 2007</i>			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur	106 941,02 €		-106 941,02 €
Exercice	115 950,82 €	92 428,44 €	-23 522,38 €
Affectation N-1 I=1068	0,00 €	53 462,00 €	53 462,00 €
Résultat cumulé	222 891,84 €	145 890,44 €	-77 001,40 €
Restes à réaliser	0,00 €	- €	0,00 €
Besoin d'autofinancement			77 001,40 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur (après aff.)		97 156,84 €	97 156,84 €
Exercice	338 035,01 €	410 579,81 €	72 544,80 €
			169 701,64 €
RESULTAT CUMULE	338 035,01 €	507 736,65 €	169 701,64 €
BALANCE	560 926,85 €	653 627,09 €	92 700,24 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 su Bp N+1)	77 001,40 €		77 100,00 €
Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur BP N+1)	98,60 €		
Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BP N+1 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	92 601,64 €		92 601,64 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le compte administratif de 2007 présenté par le président de séance ;
CONSTATANT que ce compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de **169 701.64 €** ;
CONSTATANT que le besoin en financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser s'élève à **77 001.40 €** ;
DECIDE d'affecter **77 100.00 €** au financement de la section d'investissement et **92 601.64€** pour la réduction des charges de fonctionnement.

02 - BUDGET GENERAL - CG 2007

APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le compte administratif et après l'avoir approuvé ;
VU le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Après en avoir délibéré ;
DECLARE que le compte de gestion 2007 n'appelle aucune observation ni réserve.

03 - SUBVENTIONS

ATTRIBUTIONS POUR 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ;
DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

FNATH	43,00 €
Coopérative scolaire internet	64,00 €
Amicale Sportive d'Aureil (ASA)	423,00 €
Anciens Combattants AUREIL	103,00 €
AETC Tennis (Provisions)	325,00 €
Comice Agricole de Limoges	106,00 €
Comice Agricole des Biards	206,00 €
GVA de St Léonard	85,00 €
Lieutenants de Louveterie	43,00 €

04 – BUDGET GENERAL - BP 2008

VOTE

Le maire présente ensuite les grandes orientations du projet de Budget Primitif 2008, qui prend en compte les orientations définies en réunions de commission, et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL;
VU l'état des restes à réaliser ;
VU les propositions du maire ci-dessous résumées :

Budget principal - BP 2008			
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur I=001 en R et D	77 000,00 €	- €	77 000,00 €
Exercice	161 000,00 €	55 100,00 €	105 900,00 €
Affectation N-1 (1068)		77 100,00 €	77 100,00 €
Dépenses imprévues I=020	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
Autofinancement complémentaire I=021		112 800,00 €	112 800,00 €
dont TVA	16 682,94 €		
Prêt relais TVA I=1641		- €	- €
Emprunt nouveau I=1641		- €	- €
TOTAL cumulé INV	245 000,00	245 000,00 €	0,00 €
			0,00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Résultat antérieur F=002 en R et D	- €	92 600,00 €	92 600,00 €
Réel Exercice	356 534,00 €	384 685,00 €	28 151,00 €
Dépenses imprévues F=022	7 951,00 €		7 951,00 €
Autofinancement complémentaire F=023	112 800,00 €		112 800,00 €
Total cumulé FONC	477 285,00 €	477 285,00 €	- €
Balance	722 285,00 €	722 285,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le Budget Primitif présenté par chapitre en fonctionnement et en investissement ;
DECIDE de fixer les taux des taxes de la manière suivante : **TH 9.59%**, **TFB 10.95%** **TFNB 58.14%**.

05 - ASSAINISSEMENT - CG 2007

APPROBATION.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;
VU le compte administratif et après l'avoir approuvé ;
VU le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Après en avoir délibéré ;
DECLARE que le compte de gestion 2007 n'appelle aucune observation ni réserve.

06 - TRESORERIE

PROROGATION DE LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE

Le maire précise que des besoins ponctuels de trésorerie apparaîtront dans le courant de l'exercice 2008. Il sollicite donc de l'assemblée l'autorisation de proroger d'un an la ligne de crédit de trésorerie. Le montant maximum nécessaire est estimé à 100 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
AUTORISE le maire à engager une ligne de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € aux conditions les meilleures,
AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat.
PRECISE que la durée de prorogation sera de 12 mois.
DONNE tous pouvoirs au maire pour procéder, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

07 - ACTION SOCIALE

PARTICIPATION AUX SEJOURS DE VACANCES DE LA F.O.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la demande présentée par la Fédération des Oeuvres laïques, 44, cours Gay Lussac à Limoges,

Après en avoir délibéré,
ACCORDE à compter du 1er mai 2008, une participation de 7.00 € par jour et par enfant de la commune partant en séjours de vacances organisés par la FOL,
PRECISE que cette participation:

- sera versée directement à la FOL
- s'appliquera pour tous les séjours

PRECISE EN OUTRE que les enfants scolarisés en primaire dans une commune voisine, ne peuvent prétendre à cette aide.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00.

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX